



ACTUALITÉ

L'assainissement de la caisse de pension du Jura est en marche

09.03.2009 | 12:29 |

Un des gros chantiers de la législature arrive en phase de consultation. La révision de la loi sur la caisse de pension du canton a été présentée ce lundi matin. Objectif : assainir la caisse qui assure aussi bien les employés de l'Etat que ceux d'institutions paraétatiques, l'hôpital par exemple. Le degré de couverture fixé à 90% n'est plus atteint. Actuellement, il a même fondu à moins de 70% en raison de la crise sur les marchés financiers. Mais l'assainissement voulu aujourd'hui est un assainissement structurel. Indépendamment de la crise, des adaptations sont nécessaires pour assurer les retraites à moyen terme.

Primauté des prestations maintenue

Un principe ne change pas : celui de la primauté des prestations. Ce système qui détermine les rentes en fonction du dernier salaire est maintenu. Un modèle plus solidaire que la primauté des cotisations, selon le Gouvernement et auquel est fortement attachée la coordination des syndicats de la fonction publique. Syndicat qui a été entendu lors d'une pré-consultation.

Nouveau financement de la retraite anticipée

Partant de là, plusieurs modifications sont envisagées, notamment le mode de financement de la retraite anticipée. Le Gouvernement propose qu'elle soit financée uniquement par l'assuré, via des rachats et/ou une diminution viagère des prestations. L'âge de 58 ans permettant un départ en retraite anticipé est maintenu. L'économie escomptée pour la caisse de pension atteint 2 millions et demi de francs.

Rappel de cotisation introduit

Autre nouveauté : l'introduction d'un rappel de cotisations en cas de progression salariale supérieure à 1%. Ce prélèvement sera financé par moitié par l'assuré et l'employeur. L'économie attendue se monte à 5 millions pour la caisse de pension.

Pont AI et taux technique

Le Gouvernement propose aussi de supprimer le pont AI, une sorte d'avance sur les prestations d'invalidité avant la décision de l'AI. Un régime d'assurance de perte de gain sera mis en place. Dernière modification : ce que les spécialistes appellent le taux technique actuellement de 4,5% passe à 4%. Une mesure liée au contexte boursier actuel et qui nécessitera un financement supplémentaire d'un point de cotisation, pris en charge exclusivement par les assurés. Au final, le taux de cotisations de base des assurés passe de 9,1 à 10,1%. Celui des employeurs ne change pas et reste à 12,9. Les charges supplémentaires des assurés sont évaluées à 8 millions par an, celles des employeurs à 2 et demi. Un projet équilibré et supportable selon le Gouvernement, qui attend les réponses à la consultation jusqu'à fin avril. /cg



Fréquence Jura SA

20, rue du 23-Juin
CH-2800 Delémont

Tél : +41 (0)32 421 70 40

Fax : +41 (0)32 421 70 27

Email : administration@rfj.ch

RJB Radio Jura Bernois SA

L'Orgerie 9
CH-2710 Tavannes

Tél : +41 (0)32 482 60 30

Fax : +41 (0)32 482 60 27

Email : administration@rjb.ch

RTN SA

Champs-Montants 16a
CH-2074 Marin

Tél : +41 (0)32 756 01 40

Fax : +41 (0)32 756 01 27

Email : administration@rtn.ch